Bonjour à toutes et tous,

Par la présente, nous vous apportons des informations que nous jugeons essentielles de porter à la connaissance du plus grand nombre.

Beaucoup d'entre vous demandent comment nous soutenir, et nous devons vous dire que nous apprécions car nous sommes sur le pont depuis mars 2020 et il est URGENT que vous, citoyens, vous leviez pour enrayer les mesures liberticides qui n'ont aucun substratum médical ni scientifique.

Si vous souhaitez agir, nous vous proposons donc d'imprimer ce document, si possible en couleur, et de le poster en recommandé avec accusé de réception (RAR) à une ou des personnes parmi les suggestions de la liste en fin de ce mail. Sous le nom du destinataire vous inscrivez « référence LLMP-2112 » puis mettez en dessous la fonction et l'adresse. L'envoi en RAR est une preuve qui sera opposable aux personnes qui auront reçu le document.

Ces RAR vont être enregistrés par huissier.

Nous vous demandons donc :

1/ <u>d'envoyer l'accusé de réception que vous recevrez sur les deux adresses mail suivantes</u> au format jpg (notre préférencepar exemple en faisant une simple photo depuis votre téléphone) ou fichier pdf ou transfert du mail AR que la Poste vous envoie pour les AR électroniques :

huissiers@manifestes-libertes.org archives@manifestes-libertes.org

2/ d'archiver bien précieusement l'accusé de réception dans vos dossiers au format électronique et papier

Nous ne pouvons gérer des instructions de destinataires, ce n'est pas grave si une même personne reçoit plusieurs fois le document.

Votre note d'accompagnement peut être du type :

« Il me paraît important de porter à votre connaissance la note de synthèse émanant du collectif français Laissons Les Médecins Prescrire dont je viens moi-même de prendre connaissance.

Je vous mandate et compte sur vous pour soutenir de façon urgente un débat public. »

Cette action est TRES IMPORTANTE. De nombreux acteurs de la vie publique ne sont pas informés pour ne pas dire sont désinformés. Nous le constatons fréquemment lors des rendez-vous que les médecins du collectif prennent régulièrement avec les acteurs de la fonction publique.

Soyez courageux ! Si chaque destinataire de ce message poste 2 courriers RAR les niveaux de conscience vont s'élever rapidement.

De plus, ce document étant libre de droit, il peut être adressé à tout citoyen de cette planète par le moyen de communication de votre choix. Nous vous saurions gré de le diffuser en priorité à tous vos contacts francophones à travers le monde. Il peut également être utilement distribué pendant les manifestations, aux manifestants et aux personnes croisées sur le chemin (une impression noir et blanc peut suffire).

Des traducteurs bénévoles œuvrent également à sa traduction dans un plus grand nombre de langues possible et ces traductions seront mises en ligne et diffusées par tous les moyens de communication disponibles.

Il est important que chaque personne puisse se questionner et avoir accès à toutes les sources d'information. Ce document est factuel. Documentez-vous, ouvrez des débats contradictoires, forgez-vous votre propre opinion.

Nous ne pourrons donner de réponse à vos messages qui sont extrêmement nombreux, nous vous prions de nous en excuser.

Merci d'être là. Prenez bien soin de vous.

L'équipe Laissons Les Médecins Prescrire
Twitter @Laissonslespre1
Chaine Youtube Laissons les médecins prescrire

## Liste de diffusion RAR

Sénateurs/trices à l'adresse de leur permanence en région

Député/e/s à l'adresse de leur permanence en région

Députés français de l'Union Européenne

Maires

Conseillers des cabinets ministériels

Candidats aux présidentielles

Président des maires de France

Présidents de conseils régionaux

Président/e/s de Conseil National de l'ordre des médecins / pharmaciens / sages-femmes / infirmiers/ kinésithérapeutes

Président/e/s des Conseils Départementaux de l'ordre des médecins / pharmaciens / sages-femmes / infirmiers/

kinésithérapeutes

Président/e/s de CME (Commission Médicale d'Etablissement des Centres hospitaliers)

Commandants de pompiers

Chefs d'établissement scolaire

Défenseure des droits

Président de l'ordre national et des ordres départementaux des avocats

Magistrats

Généraux de l'armée

Commissaires de police

Commandants de gendarmeries

**Journalistes** 

**Directeur Agence France Presse** 

Conseillers santé de la presse radio et TV

Médecins avec conflits d'intérêt intervenant sur les plateaux

Conseillers d'Etat

Membres du Conseil Constitutionnel

Ministre de la santé

Directeur général de la santé

Préfet/e/s

Membres du Conseil Scientifique

Membres de la Haute Autorité de Santé

Directeur de l'ANSM

Responsable des ARS (agences régionales de santé)

Responsables des syndicats

## A diffuser largement sur tous moyens de communication, en priorité

Médecins

Tous professionnels de santé Directeur/trice/s d'EHPAD

Avocats pénalistes

Enseignants

Toute la population...